

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01014

Numéro SIREN : 798 735 965

Nom ou dénomination : A2NEK

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2018 sous le numéro de dépôt 4234

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

A2NEK

1785 quai des Moulins
34200 Sète

V/REF :

N/REF : 2014 B 1014 / 2018-B-4234

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 26/04/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/10/2016.

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/06/2017

Concernant la société

A2NEK

Société à responsabilité limitée à associé unique

1785 quai des Moulins

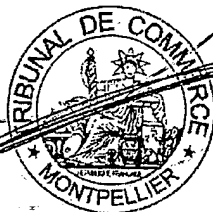
34200 Sète

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-4234 le 26/04/2018

R.C.S. MONTPELLIER 798 735 965 (2014 B 1014)

Fait à MONTPELLIER le 26/04/2018,

LE GREFFIER



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/11/2015	et clos le	31/10/2016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
EURL A2NEK		1785 quai DES MOULINS	
SIRET	7 9 8 7 3 5 9 6 5 0 0 0 1 3	34200 SETE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
1785 quai DES MOULINS		<i>certifié conforme le gérant</i>	
34200 SETE			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités de soutien au spectacle vivant	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*	19 110	Déficit	0
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées art. 238quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Visueur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : M. ARNAUD MICHEL	
16 rue voltaire 34200 SETE	
Tél : 0467744114	
- du conseil :	
Tél :	
- de l'association agréée :	
Tél :	
- N° d'agrément de l'AA :	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD
2017

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)		
Montant des distributions		(e)		
autres que celles visées en (a),		(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		(g)		
		(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
BOURDIE ANTOINE 3, rue MARCEL PAGNOL 34540 BALARUC LE VIEUX gerant	500	2016	24 000				
					</		

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	20 392	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise <u>EURL A2NEK</u>										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise <u>1785 quai DES MOULINS 34200 SETE</u>											
Numéro SIRET* <u>7 9 8 7 3 5 9 6 5 0 0 0 1 3</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
										Exercice N clos le <u>31/10/2016</u>	
ACTIF										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014	708	016	708					
	Immobilisations corporelles*		028	215 147	030	48 300		166 847			
	Immobilisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	215 856	048	49 009		166 847			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises *	060	2 009	062		2 009				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 484	070		1 484				
		Autres* (3)	072	3 166	074		3 166				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	17 419	086		17 419				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	24 080	098		24 080				
	Total général (I + II)		110	239 936	112	49 009		190 927			
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				2 000				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126				200				
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131				65 461				
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136				17 136				
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142				84 798				
Provisions pour risques et charges		Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				27 045				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				15 474				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	3 270			63 608				
	Produits constatés d'avance		174								
	Total III		176				106 129				
Total général (I + II + III)		180				190 927					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	27 045			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	68 563			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise EURL A2NEKNéant ☐ *Exercice N clos le
31/10/2016**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	2 440	210	14 899
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217		218	271 713
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	585
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	287 197
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	12 459
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 5 187 – mobilier :)			242	129 694
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 465	244	5 117
	Rémunérations du personnel*				250	59 217
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	26 253
	Dotations aux amortissements*				254	31 626
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	1
	Total des charges d'exploitation (II)				264	264 369
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	22 828
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	2 151
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300	673
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	2 867
	2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	17 136
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2	312	17 136	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	2 867		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	331
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350 1 224
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 19 110 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 19 110 372

EURL A2NEK
1785 quai DES MOULINS

34200 SETE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

EURL A2NEK
1785 quai DES MOULINS
34200 SETE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ? ☐

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case est cochée, le montant de la colonne 74 sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale. Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
{ biens				
{ services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : EURL A2NEK										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ																					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	708	412		414		416	708												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	136 584	442	67 191	444		446	203 775												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	10 000	462		464		466	10 000												
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 372	474		476	1 372												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	147 293	492	68 563	494		496	215 856												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500	708	502		504		506	708												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	16 230	532	28 887	534		536	45 118												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	443	552	2 500	554		556	2 943												
	Autres immobilisations corporelles	560		562	238	564		566	238												
TOTAL		570	17 383	572	31 626	574		576	49 009												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	⑥	15 % ou 16 %	⑦	0 %	⑧										
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589												
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>)							591														
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL A2NEK

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	12 000
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	56 834
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	18 474
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : EURL A2NEK															Néant ☐		*		
Exercice ouvert le : 01/11/2015 et clos le : 31/10/2016															Durée en nombre de mois		12		
I Production de l'entreprise																			
Ventes de marchandises															108	14 899			
Production vendue – Biens															109				
Production vendue – Services															141	271 713			
Production stockée															111				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143				
Subventions d'exploitation reçues															113				
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															115	120			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116	464			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153				
TOTAL I															144	287 197			
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																			
Achats de marchandises (droits de douane compris)															121	12 459			
Variation de stocks (marchandises)															122				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															123				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															145				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															125	108 254			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128				
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															148	1			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante															150				
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															133				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135				
TOTAL 2															152	120 715			
III Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL I - TOTAL 2		137	166 482	
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																			
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)															117	166 482			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022	287 076			
Période de référence															024	0 1 / 1 1 / 2 0 1 5 160 3 1 // 1 0 / 2 0 1 6			
Date de cessation															186	/ / / / / / / / / /			
V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs																			
Effectifs moyens du personnel															376	1			
Dont apprentis															657				
Dont handicapés															651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

14B1014

26 AVR. 2018

18B4234

DENOMINATION : S.A.R.L. A2NEK

CAPITAL SOCIAL : 2 000 euros

SIEGE SOCIAL : 1785, QUAI DES MOULINS 34200 SETE

S.I.R. : 798 735 965

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
REUNIE SUR PREMIERE CONVOCATION.

L'an deux mille dix sept, le 30 juin, à 18 heures, les associés de la SARL "A2NEK" se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société sur convocation de son gérant.

SONT PRESENTS :

- Mr BOURDIE ANTOINE, détenant 500 parts.

Il est constaté que les associés présents détiennent la totalité des parts constituant le Capital Social et, qu'en conséquence la présente Assemblée pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2016 ET, QUITUS A LA GERANCE.

Mr BOURDIE Antoine gérant, met à la disposition de ses membres :

- Le Rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice 2016
- Le Compte de Résultat et le Bilan.

Le gérant déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION : L'assemblée, après avoir entendu la lecture du Rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice, approuve les Comptes et le Bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION : En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour cet exercice.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Relative à l'affectation du Résultat

le résultat comptable ressort en un bénéfice de 17 136 euros.

Nous proposons l'emploi suivant :

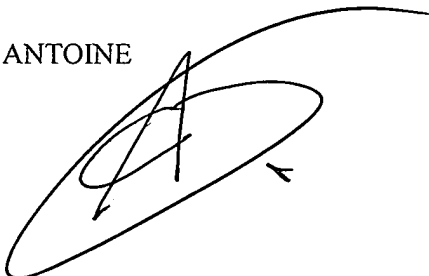
- Autres réserves : 17 136 euros

Relative au salaire du gérant : il a été de 24 000 euros pour 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

MR BOURDIE ANTOINE



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/10/2016

N° SIRET

7 9 8 7 3 5 9 6 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL A2NEK

ADRESSE (voie)

1785 quai DES MOULINS

CODE POSTAL

34200

VILLE

SETE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BOURDIE Prénom(s) ANTOINENom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500Naissance : Date 26061983 N° Département 34 Commune SETE Pays FRANCEAdresse : N° 3 Voie rue MARCEL PAGNOLCode Postal 34540 Commune BALARUC LE VIEUX Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.